

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Félix Koch

<https://www.cadre21.org/membres/9d8100a678b47fd55cd978d6>

Date d'obtention : 2023-12-04 15:55:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Un cadre clair qui permet un encadrement/uniformisation des interventions avec nos partenaires (école, police, DPCP, parents) dans un ordre précis.

Définir les rôles de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En tant qu'intervenant de 1er ligne, accueillir, sécuriser et écouter nos jeunes. Bienveillance et partenariat!

Évaluer l'incident à partir de la grille d'évaluation et se référer à nos partenaires selon la situation.

Suivre les étapes selon la trousse Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur montrer qu'ils font partie de la solution.

Les laisser s'exprimer par des faits sans rien laisser sous-entendre.

Être vigilant lors du jugement de l'intention des gestes (impulsifs ou malveillants).

Être transparent avec eux dans la démarche à suivre (lien de confiance).

Dans un cas d'acte malveillant, informer la police et signaler à la DPJ.